

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 457

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

493 580 401 RCS Bordeaux.

CONCEPT & CO.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 353500.00 EUR.

Adresse : 11, Rue du Carbouney, ZA La Mouline 33560 Carbon-Blanc.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION CONCEPT & CO Société par actions simplifiée Au capital de : 353 500,00 EUR Siège social 11 Rue du Carbouney ZA La Mouline 33560 Carbon-Blanc N° RCS 493 580 401 RCS Bordeaux, est société absorbante ATMOSPH'AIR CONCEPT Société par actions simplifiée Au capital de : 5 000,00 EUR Siège social 11 Rue du Carbouney ZA La Mouline 33560 CARBON BLANC N° RCS 508 103 140 RCS Bordeaux, est société absorbée Aux termes d'un projet de fusion établi le 10/02/2025 (le "Projet de Fusion"), la société ATMOSH'AIR CONCEPT, Société par actions simplifiée au capital de 5.000 €, ayant son siège social ZA de La Mouline - 11 rue du Carbouney - 33560 CARBON-BLANC, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 508 103 140 (la "Société Absorbée"), transmettrait, par voie de fusion, son patrimoine à la société CONCEPT & CO, Société par actions simplifiée au capital de 353.500 €, ayant son siège social ZA de La Mouline - 11 rue du Carbouney - 33560 CARBON-BLANC, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 493 580 401 (la "Société Absorbante"). 1.Evaluation de l'actif et du passif de la société ATMOSH'AIR CONCEPT, Société Absorbée, dont la transmission à la société CONCEPT & CO, Société Absorbante, est prévue : -Montant de l'actif apporté : 869.684 € -Montant du passif pris en charge :495.031 € -Montant de l'actif net apporté :374.653 € 2. Absence de rapport d'échange des droits sociaux : Conformément aux dispositions des articles L.236-1 et suivants du Code de Commerce, et notamment des articles L.236-3 et L.236-11, dans la mesure où la Société Absorbante détient à ce jour la totalité des titres représentant l'intégralité du capital social de la Société Absorbée et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive des opérations de fusion, il ne sera pas procédé à l'échange de titres de la Société Absorbée contre des titres de la Société Absorbante. 3.Montant de l'augmentation du capital de la Société Absorbante, au titre de l'absorption de la Société Absorbée : 0 € 4.Montant de la prime de fusion : 0 € 5.Dépôt du projet de fusion : Le Projet de Fusion établi le 10/02/2025 a été : -déposé le 10.02.2025 et traité le 10.02.2025 au nom de la Société Absorbante, au RCS de Bordeaux ; -déposé le 10.02.2025 et traité le 10.02.2025 au nom de la Société Absorbée, au RCS de Bordeaux..